

27 janvier 2011

## **La Coalition pour la Cour pénale internationale annonce une campagne mondiale sur les élections de la CPI**

*La Coalition mondiale s'engage à garantir des élections indépendantes, justes, transparentes et basées sur le mérite*

***La Coalition pour la Cour pénale internationale (Coalition) a le plaisir d'annoncer le lancement d'une campagne sur les élections de la Cour pénale internationale (CPI), en préparation des élections cruciales qui se tiendront en 2011***

En 2011, l'Assemblée des États parties (AEP) du Statut de Rome de la CPI (l'organe législatif de la CPI) élira six nouveaux juges, un nouveau procureur, un président de l'AEP, deux vice-présidents, un bureau composé de 21 membres (le comité exécutif de l'AEP) et six membres du Comité du budget et des finances. D'autres élections se tiendront début 2012 pour élire le président et les vice-présidents de la CPI.

Par conséquent, ces élections à venir amèneront les plus grands changements que la gouvernance de la CPI et le système du Statut de Rome aient connu depuis les premières élections en 2003. Les élections coïncideront également avec des développements majeurs en matière de justice internationale, notamment la conclusion des premiers procès de la CPI, ainsi que l'approche de la fin des mandats des tribunaux ad hoc and spéciaux, des développements qui auront certainement un impact sur la CPI.

L'objectif de la **Campagne sur les élections de la CPI** est de:

- (1) Encourager la nomination et l'élection des officiels les plus qualifiés via un processus équitable, transparent et basé sur le mérite ;
- (2) Soutenir les principes du Statut de Rome visant à établir une CPI juste, efficace et indépendante représentant toutes les régions du monde, les principaux systèmes juridiques ainsi que l'équilibre des genres.

Les activités prévues comprennent une campagne de plaidoyer mondiale impliquant les partenaires de la société civile du monde entier, les gouvernements et institutions internationales/régionales, et des actions médias.

La Coalition s'oppose vivement aux accords politiques réciproques (« échange de votes ») au cours des élections de la CPI. La Coalition dans son ensemble n'appuiera ou n'opposera aucune candidature individuelle mais préconise l'intégrité des procédures de nomination et d'élection. Les organisations membres pourront choisir de prendre position individuellement pour des candidats au nom de leur organisation, mais ces positions ne peuvent pas être prises au nom de la Coalition.

La campagne de la Coalition pour les élections dans son ensemble portera sur toutes les élections de la CPI/AEP mentionnées ci-dessus ; les informations ci-dessous décrivent les efforts de la Coalition spécifiques aux élections des juges et du Procureur.

## **(1) Les élections judiciaires de 2011**

En 2011, l'AEP élira six des 18 juges de la CPI, ce qui entrainera un changement considérable dans la composition de la magistrature.

Les nominations commenceront en juin 2011 et se termineront en septembre 2011, et l'élection aura lieu lors de l'AEP en décembre 2011. Bien qu'un candidat pour les élections judiciaires doit être un ressortissant d'un État parti au Statut de Rome, le candidat peut être nommé par tous les États partis et pas nécessairement par le pays dont il est ressortissant. Au mois de janvier 2011, il y a 114 États parties au Statut de Rome.

Afin d'identifier les meilleurs candidats et de fournir des informations exactes et transparentes sur leurs qualifications et leur formation, la Coalition rassemblera les contributions des ONG nationales, régionales et internationales via son réseau mondial.

### ***Éduquer et encourager la nomination des candidats les plus qualifiés.***

La Coalition et les gouvernements *like-minded* ont réussi à intégrer au Statut de Rome des dispositions visant à améliorer les qualifications, à promouvoir des élections équitables et à garantir une parité hommes/femmes. La Coalition s'est engagée à garantir la mise en œuvre de ces dispositions.

Depuis les premières élections en 2003, la Coalition a aidé à sensibiliser le public et à attirer son attention sur les élections et les candidats. La Coalition demande à tous les nominés de remplir des questionnaires qui fourniront des informations supplémentaires sur les qualifications des candidats. La Coalition cherche à s'entretenir avec tous les candidats, à organiser des séminaires publics avec les candidats et les experts disponibles et à modérer des débats publics entre les candidats. Ces actions permettront aux nominés d'élargir leurs qualifications et expertise respectives et encourageront également les délégués des États parties à prendre des décisions bien informées.

### ***Le Panel indépendant sur les élections judiciaires de la CPI***

Afin d'améliorer le processus de nomination et d'élection, la Coalition a créé un panel d'experts de haut-niveau chargé d'évaluer les candidats présentés par les États parties.

Le Panel aidera à combler un vide considérable dans le processus d'élection : le besoin d'une évaluation compétente, équitable et indépendante de chaque candidat pour déterminer s'il remplit les qualifications établies par le Statut de Rome. Tout comme la Coalition, le Panel n'appuiera ou n'opposera aucune candidature individuelle au cours des élections.

## **(2) L'élection du Procureur de 2011**

L'élection d'un nouveau Procureur en chef, qui devrait aussi avoir lieu en 2011, est une décision cruciale de l'AEP qui aura un impact sur presque tous les aspects de la CPI dans les années à venir.

Le nouveau Procureur sera responsable de toutes les enquêtes en cours et à venir. Cela comprend les affaires actuellement en cours à la CPI liées aux situations en République centrafricaine, au Darfour, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Ouganda, ainsi que les nombreuses situations en cours d'examen en Asie, Afrique, Europe, Amérique latine et Moyen-Orient. Deux des premiers procès de la CPI pourraient se terminer avant l'élection, mais les phases d'appel et de réparations de ces procès devraient se dérouler après l'élection.

Le mandat du Procureur actuel prendra fin en juin 2012. Tout comme les juges, les Procureurs de la CPI ne peuvent pas être réélus. L'AEP devrait élire un nouveau Procureur pour un mandat d'une durée de six à neuf ans.

En partie suite au plaidoyer de la Coalition, le Bureau de l'AEP a établi un Comité de recherche pour le Procureur de la CPI. Le Comité de recherche recommandera au minimum trois candidats convenables au Bureau. La Coalition encourage vivement les acteurs, États et autres, à soutenir le mandat du Comité de recherche et à travailler à ses côtés pour rechercher et identifier des candidats pour ce poste.

La Coalition rassemblera les contributions des ONG nationales, régionales et internationales via son réseau mondial pour identifier les meilleurs candidats de leur région et pour fournir des informations exactes et transparentes en ce qui concerne la formation et les qualifications des candidats.

De plus, la Coalition organisera une série d'activités similaires aux actions pour les élections judiciaires décrites ci-dessus, y compris l'envoi de questionnaires aux candidats, l'organisation d'entretiens et de séminaires publics.

Par le biais des actions mentionnées ci-dessus et d'autres, la Coalition cherchera à garantir des élections équitables, transparentes, indépendantes et basées sur le mérite.

*La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile de 150 pays travaillant en collaboration pour renforcer la coopération avec la CPI, garantir une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.*

*La Coalition travaille en partenariat avec des institutions et des particuliers dans le monde entier pour faire avancer sa mission. La principale contribution accordée à la Campagne de la Coalition pour les élections de la CPI a été apportée par Humanity United, ainsi que d'autres donateurs. La Coalition est extrêmement reconnaissante de tous les partenaires et donateurs qui ont apporté leur contribution à cette campagne et aux autres campagnes en cours de la Coalition. Plus d'informations sur les partenaires et la campagne de la Coalition sont disponibles sur [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org).*

**Pour plus d'informations sur cette initiative, veuillez contacter M. William R. Pace, Coordinateur, Coalition pour la Cour pénale internationale à [pace@wfm-igp.org](mailto:pace@wfm-igp.org) ou Melle. Michelle Reyes-Milk, Officier de liaison, Coalition pour la Cour pénale internationale à [reyes@coalitionfortheicc.org](mailto:reyes@coalitionfortheicc.org) ou +1 646.465.8520**

**Informations sur la CPI:** La CPI est composée de 18 juges représentant toutes les régions et les principaux systèmes juridiques du monde ; 11 des juges sont des femmes. Les juges actuels sont : Sang-Hyun Song (République de Corée), Fatoumata Dembele Diarra (Mali), Hans-Peter Kaul (Allemagne), Elizabeth Odio Benito (Costa Rica), Akua Kuenyehia (Ghana), Erkki Kourula (Finlande), Anita Ušacka (Lettonie), Sir Adrian Fulford (Royaume-Uni), Sylvia Steiner (Brésil), Ekaterina Trendafilova (Bulgarie), Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda), Bruno Cotte (France), Joyce Aluoch (Kenya), Sanji Mmasenono Monogeng (Botswana), Christine van den Wyngaert (Belgique), Cuno Tarfusser (Italie), Silvia Alejandra Fernández de Gurmendi (Argentine), Kuniko Ozaki (Japon) et René Blattman (Bolivie). Le Procureur de la CPI est Luis Moreno-Ocampo (Argentine) et le Procureur adjoint est Fatou Bensouda (Gambie).

La CPI est la première cour internationale permanente ayant pour objectif de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. 114 États sont actuellement partis au Statut de Rome. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Elle a émis douze mandats d'arrêt et trois citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a publiquement annoncé examiner dix situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, au Tchad, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en Corée du Sud, au Nigéria et en Palestine.